

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU
DI U GRUPPAMENTU D'INTERESSU PUBLICU CASA
DI L'ADULESCENTI DI BASTIA

CONVENTION DE FINANCEMENT DU GROUPEMENT
D'INTERET PUBLIC MAISON DES ADOLESCENTS
DE BASTIA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La prise en charge du mal-être des adolescents passe par une meilleure prise en charge et par une organisation structurée de l'offre au niveau du territoire.

Les professionnels investis doivent pouvoir partager leurs analyses, mettre en synergie leurs compétences et coordonner leurs actions.

La Maison des Adolescents (MDA) se veut être une structure légère facilement identifiable par les adolescents, permettant de répondre rapidement à leurs besoins spécifiques et de les orienter vers d'autres structures spécialisées, si nécessaire.

La création de la MDA de Bastia, qui a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire du Cismonte, s'inscrit dans la continuité du travail mené par le RESADO 2B depuis 2007.

La principale mission de la MDA sera de mettre en place des lieux ressources pour la prévention, le bien-être et la santé des adolescents grâce à des interventions pluridisciplinaires en complémentarité avec les structures existantes sur le territoire.

Ainsi les jeunes qui souffrent et qui ont besoin de l'exprimer seront accueillis, écoutés et informés avec toute la confidentialité nécessaire.

La MDA devra créer cette synergie indispensable à la mise en place d'une évaluation efficiente du mal-être et des préoccupations des jeunes pour leur proposer une réponse globale adaptée à leurs besoins.

Pour cela, des consultations pluridisciplinaires seront proposées au sein de la MDA dans les domaines de la santé, du social, de l'éducatif, du juridique, de l'orientation scolaire et professionnelle.

En 2018, la MDA a enregistré 112 sollicitations directes, 84 adolescents sont suivis en file active par l'équipe pluridisciplinaire et 80 adolescents sont accompagnés sur des actions de prévention, d'information, d'éducation et groupes de paroles (Cf. rapport d'activité 2018 en annexe).

Au niveau des problématiques rencontrées, on peut noter les problèmes de comportement (25), le décrochage scolaire (22), la phobie scolaire (5), le harcèlement (5).

57 sur 84 adolescents (soit 67,90 % de la population accueillie à la MDA) ont bénéficié d'un suivi à la MDA pour une problématique scolaire durant l'année 2018.

Pour les années à venir, la MDA a le projet de travailler à une évolution de la structure en cohérence avec l'ouverture du CMP Adolescents sur le territoire de Bastia et s'inscrire dans un projet de territorialisation.

L'organisation administrative de la MDA s'est achevée par l'approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public par arrêté conjoint du Préfet et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Conseil d'administration du groupement s'est structuré, deux représentants par collèges ont été désignés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans :

- 1^{er} Collège : les représentants de l'État, de l'assurance maladie et du centre hospitalier de Bastia
 - o La Protection judiciaire de la jeunesse ;
 - o Le centre hospitalier de Bastia ;
- 2^{ème} collège : les représentants des collectivités territoriales
 - o La Collectivité de Corse
 - o La Mairie de Bastia
- 3^{ème} collège les représentants des associations
 - o Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP)
 - o Association groupement d'entraide mutuelle / collectif inter associatif santé Corse (GEM /CISC).

Les effectifs de la MDA sont de 4,3 ETP répartis comme suit :

- 0,8 ETP Directrice
- 0,4 ETP Pédiatre ou médecin généraliste
- 0,6 ETP Pédopsychiatre
- 1,5 ETP Psychologue
- 1 ETP Secrétariat

Le budget est composé de 329 500 € de masse salariale, à laquelle se rajoute 92 560 € de charges de fonctionnement pour un budget prévisionnel total de 422 060 €.

Au niveau des produits, on constate 256 000 € de crédits missions d'intérêt général (MIG) de l'ARS, 100 000 € de financement ARS du RESADO 2B transféré à la MDA, 10 000 € de subvention de la commune de Bastia et 50 000 € de la Collectivité de Corse.

À cela se rajoute un financement exceptionnel de 40 000 € dû par la commune de Bastia.

Il vous est proposé :

- d'accorder un financement de 50 000 € pour l'année 2019.
- d'adopter la convention de financement annexée au rapport.
- de m'autoriser à signer tous les actes à intervenir.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Collectivité de Corse au

programme N5151B chapitre 934 fonction 4214 nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.